

R. SERAING ATHLETIQUE FC

REGLEMENT DES TOURNOIS SCOLAIRES DU SAMEDI 14 MAI 2016

- Article 1: *Toutes les rencontres des tournois sont annoncées au Comité Provincial Liégeois, Toutes les prescriptions de l'U.R.B.S.F.A. sont applicables en toutes circonstances, notamment quant aux lois du jeu, à la qualification des joueurs et aux remplacements.*
- Article 2: *Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le calendrier et les modalités de classement en cas de force majeure ou de forfait d'une équipe.*
- Article 3: *Les clubs désignés comme visités sont tenus de prendre toutes dispositions utiles pour éviter une similitude d'équipement avec le club visiteur.*
- Article 4: *Seraing Ath ne fournit pas de ballon d'échauffement.*
- Article 5: *5 tirs au but pour départager les équipes en cas d'égalité*
- Article 6: *Par sa participation, chaque club accepte de se soumettre au présent règlement et les délégués s'engagent à le faire respecter par leur équipe.*
- Article 7: *Par ailleurs, il est convenu de n'échanger aucun fanion.*
- Article 8: *En cas d'absence d'une équipe, constatée sur la feuille d'arbitre, le club défaillant sera redevable au club organisateur d'une indemnité de 125 euros + TVA à titre de dédommagement forfaitaire.(+ 20% en cas de non paiement).*
- Article 9: *Par convention, un score de 3-0 est comptabilisé en cas de forfait de l'adversaire.*
- Article 10: *La remise des récompenses se fera au plus tard, une demi-heure après la dernière rencontre.*

ATTENTION ! : TERRAIN SYNTHETIQUE

LES CHAUSSURES A CRAMPONS EN ALU INTERDITES

LA BONNE HUMEUR ET LE FAIR-PLAY SONT DE RIGUEUR;

Entrées: rue des Villas ou avenue des JONCS

Le comité organisateur